



*Commune d'Aiglun*

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

COMMUNE D'AIGLUN

### Table des matières

Table des matières .....	1
<b>Préalable</b> .....	1
<b>I. Structure d'un budget communal</b> .....	1
<b>II. Synthèse des résultats d'exécution du budget de la commune pour 2024</b> .....	2
<b>III. Exécution 2024 de la section de fonctionnement</b> .....	3
a) Dépenses de fonctionnement .....	3
b) Recettes de fonctionnement .....	4
<b>IV. exécution de la section d'investissement</b> .....	5
a) Dépenses d'investissement .....	5
b) Recettes d'investissement .....	6
<b>IV. Indicateurs financiers</b> .....	7
a) La capacité d'autofinancement .....	7

### Préalable

Le compte administratif retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée. La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte administratif 2024 de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal. Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

### I. Structure d'un budget communal

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,

- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville.

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par L'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## II. Synthèse des résultats d'exécution du budget de la commune pour 2024

Les résultats de l'exercice 2024 s'élèvent à 24 540,65 € en fonctionnement. En prenant en compte les excédents des années antérieures, le résultat de clôture s'élève à 216 306,59 €. En investissement, les résultats de clôture s'élèvent à 112 583,69 €. En prenant en compte les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année (dépenses engagées non payées), les résultats sont de 328 890,28 €. Les résultats de fonctionnement devront en priorité couvrir le besoin de financement en investissement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés 2023	0,00	495 993,89	0	191 765,94		687 759,83
opérations exercice 2024	410 272,55	65 502,41	155 327,29	179 867,94	565 599,84	245 370,35
Resultat de l'exercice		-344 770,14		24 540,65		
Totaux cumulés	410 272,55	561 496,30	155 327,29	371 633,88	565 599,84	933 130,18
Résultats de clôtures 2024		151 223,75		216 306,59		367 530,34
Reste à réaliser report en 2025	576 486,96	537 846,90	0	0	576 487	537 846,90
Totaux cumulés	986 759,51	1 099 343,20	155 327,29	371 633,88	1 142 086,80	1 470 977,08
Résultats définitifs		112 583,69		216 306,59		328 890,28

### III. Exécution 2024 de la section de fonctionnement

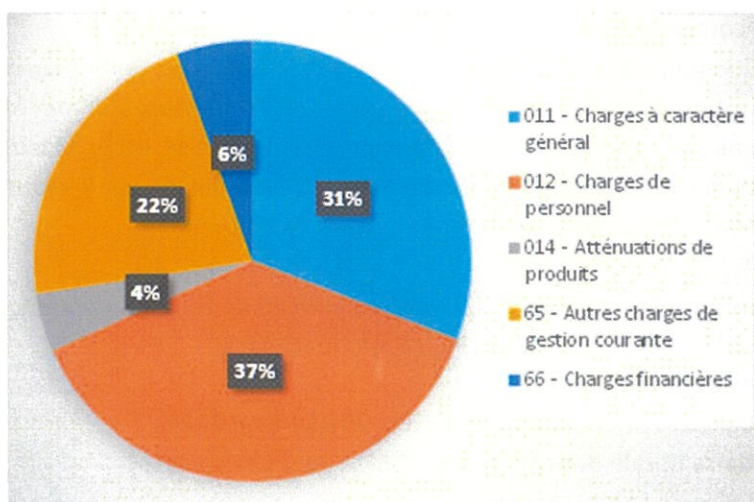
#### a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 155 327,90 € en 2024. Les crédits prévus ont été réalisés à hauteur de 83,47 % au total.

	Rappel réalisé 2023	Prévu 2024 (BP + DM)	Réalisé 2024	Tx de réalisation 2024
011 - Charges à caractère général	54 009,78	63 598,00	46 095,89	72,48
012 - Charges de personnel	57 139,98	61 750,00	56 089,04	90,83
014 - Atténuations de produits	6 461,00	6 461,00	6 461,00	100,00
65 - Autres charges de gestion courante	35 229,07	38 890,00	32 571,48	83,75
66 - Charges financières	13 865,56	9 624,80	8 358,48	86,84
67 - Charges exceptionnelles	-	260,28	260,28	100,00
68 - Dotations aux provisions	-	4 780,02	4 761,12	99,60
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>166 705,39</b>	<b>185 364,10</b>	<b>154 597,29</b>	<b>83,40</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	730,00	730,00	100,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>166 705,39</b>	<b>186 094,10</b>	<b>155 327,29</b>	<b>83,47</b>

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général** (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) : **46 095,89 €** : taux de réalisation de 72,48 % par rapport au prévu.
- **Chapitre 012 – Charges de personnel** : **56 089,04 €** : taux de réalisation de 90,83 % par rapport au prévu.
- **Chapitre 014 – Atténuation de produits (FNGIR)** : **6 461 €**. Taux de réalisation de 100 % par rapport au prévu : Il s'agit du Fonds National de Garanti Individuelle des Ressources. C'est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** (subventions et participations versées, indemnités des élus) : **32 571,48 €** : taux de réalisation de 83,75 %.
- **Chapitre 66 – Charges financières** (intérêts financiers des emprunts) : **8 358,48 €** : taux de réalisation de 86,84 %.
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : **260,28 €** : taux de réalisation de 100 %.
- **Chapitre 68 – Dotations aux provisions** : **4 761,12 €** : taux de réalisation de 99,60 %.
- **Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections** : **730 €** : taux de réalisation de 100 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



Les dépenses de personnel représentent environ 37 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## b) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont atteint 179 867,94 € en 2024 avec un taux de réalisation de 96,65 %.

	Rappel réalisé 2023	Prévu 2024 (BP + DM)	Réalisé 2024	Tx de réalisation 2024
013 - atténuations de charges	500,00	-	500,00	non chiffrable
70 - Produites des services	1 525,81	5 700,00	6 297,20	110,48
73 - Impôts et taxes	96 734,70	94 760,00	86 511,36	91,30
74 - Dotations et participations	63 344,59	63 590,00	60 671,78	95,41
75 - Autres produits de gestion courante	21 309,18	21 219,30	25 047,80	118,04
76 - Produits financiers	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	824,80	839,80	101,82
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>183 414,28</b>	<b>186 094,10</b>	<b>179 867,94</b>	<b>96,65</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert en sections	-	-	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>183 414,28</b>	<b>186 094,10</b>	<b>179 867,94</b>	<b>96,65</b>

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges : 500 € :** Il s'agit, dans ce chapitre, des remboursements sur rémunération de la CPAM dans le cadre d'absence du personnel non titulaire ou d'agents qui n'ont pas souscrit au contrat de prévoyance de la collectivité. Les compensations versées par la CPAM ont été supérieures aux recettes attendues en raison d'absences qui n'étaient pas prévues au moment du vote du budget.
- **Chapitre 70 – Produit des services** (locations des gîtes et de la halle, remboursement des ordures ménagères par nos locataires...) : 6 297,20 € : Taux de réalisation 110,48 %.
- **Chapitre 73 – impôts et taxes : 86 511,36 €. Taux de réalisation de 91,30 %.**
  - ♣ Focus sur la fiscalité directe : Il s'agit du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti et du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 41 141 €, soit 22,87 % du total des recettes réelles de fonctionnement.

EN €	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution du produit fiscal
<b>Total recettes de la fiscalité directe</b>	<b>41 846,00</b>	<b>41 141,00</b>	- <b>1,68</b>

Les recettes de la fiscalité directe sont en diminutions de 1,68 % entre 2023 et 2024. Les taux votés en 2024 sont identiques à ceux de 2023

♣ Versements de la communauté de communes : Attribution de compensation : 3 260 €.

♣ Autres taxes et compensations fiscales : 42 110,36 €

- Taxe additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux : Cette taxe correspond aux droits d'enregistrement des mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc) : 38 679,95 €.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est prélevée par les fournisseurs d'électricité. Ces recettes sont relativement stables sur la période : 2 362,90 €.
- Les recettes de la taxe de séjour : 1 067,51 €.

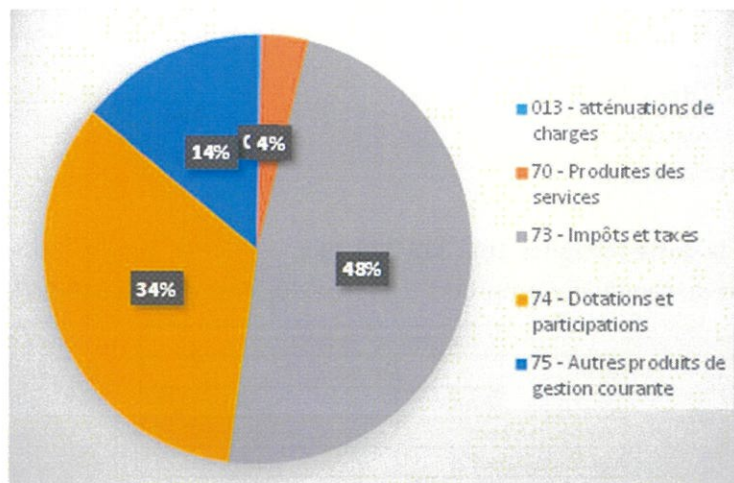
- **Chapitre 74 – Dotations et participations (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, ASP, Département, Région, Etat, etc.) : 60 671,78 €.** Taux de réalisation de 95,41 %.

Les deux principales dotations perçues sont :

♣ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 20 352 € en 2024.

♣ Le Dotation Solidaire Rurale des communes (DSR) : 11 250 € en 2024.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Les recettes de la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représentent à elles seules 48 % des recettes.

## IV. exécution de la section d'investissement

### a) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 410 272,55 € en 2024 et à 986 759,51 € en prenant en compte les restes à réaliser de l'année, c'est-à-dire les dépenses engagées qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement. Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 90,04 % au total en prenant en compte les restes à réaliser.

	Prévu 2024 (BP + RAR + DM)	Réalisés 2024	RAR 2024	Total 2024 Réalisé + RAR	Taux de réalisation 2023 avec RAR
16 - Emprunts et dettes assimilés	318 800,28	318 720,49	-	318 720,49	99,97
204 - subvention d'équipement versée	5 770,00	5 767,88	-	5 767,88	99,96
Opérations d'équipement	771 195,20	85 684,18	576 486,96	662 171,14	85,86
26 - Participations et créances rattachées	100,00	100,00	-	100,00	100,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 095 865,48</b>	<b>410 272,55</b>	<b>576 486,96</b>	<b>986 759,51</b>	<b>90,04</b>
040 - Opération d'ordre entre section	-	-	-	-	-
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 095 865,48</b>	<b>410 272,55</b>	<b>576 486,96</b>	<b>986 759,51</b>	<b>90,04</b>

- **Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23)**, c'est-à-dire, les études, les travaux, les achats de biens et de matériels et les fonds de concours versés s'élèvent à 85 684,18 €. 662 171,14 € en prenant en compte les restes à réaliser.

Les principales dépenses 2024 sont :

- Affouissement chemin du Colombier
- Sécurisation de la forteresse troglodyte
- Rénovation appartement bas du village
- Bornes incendie Vascogne
- Local des festivités
- Peinture chambre auberge
- Création site internet
- Bornes au Village

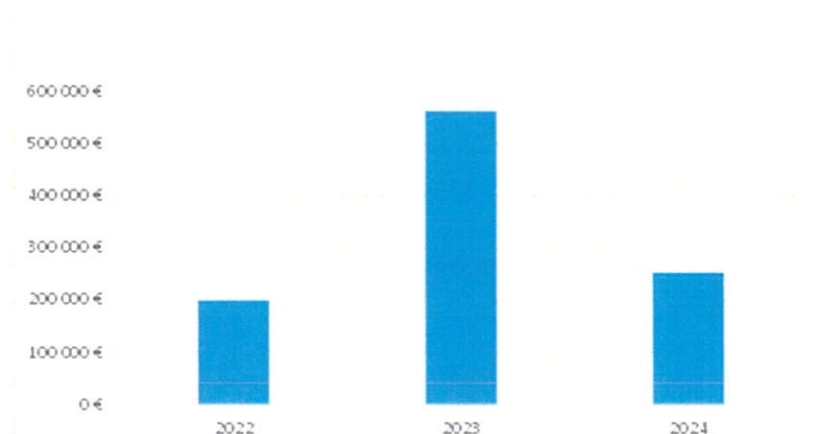
- Sèche-linge
- Achat de matériel
- Pose de radiateurs dans l'auberge
- Sécurisation gille Vascogne
- Changement hotte auberge

- **Remboursement de la dette (chapitre 16) : 318 720,49 €.**

- ♣ Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) s'est élevé à 310 547,28 € en 2024.

Variation de la dette	
En €	Année 2024
Emprunts nouveaux	563 942,49
remboursement	310 547,28
Variation de dette	253 395,21

L'encours de la dette s'élève à 253 395,21 € fin 2024.



## b) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 65 502,41 € en 2024 et à 603 349,31 € en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les recettes engagées qui n'ont pas encore été encaissées.

Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 100,58 % au total en prenant en compte les restes à réaliser.

	Prévu 2024 (BP + RAR + DM)	Réalisés 2024	RAR 2024	Total 2024 Réalisé + RAR	Taux de réalisation 2024 avec RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	351 995,00	42 394,64	309 600,00	351 994,64	100,00
13 - Subvention d'investissement	247 121,59	18 874,69	228 246,90	247 121,59	100,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	25,00	3 503,08	-	3 503,08	14 012,32
<b>Recettes réelles</b>	<b>599 141,59</b>	<b>64 772,41</b>	<b>537 846,90</b>	<b>602 619,31</b>	<b>100,58</b>
040 - Opération d'ordre entre section	730,00	730,00	-	730,00	-
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>730,00</b>	<b>730,00</b>	<b>-</b>	<b>730,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>599 871,59</b>	<b>65 502,41</b>	<b>537 846,90</b>	<b>603 349,31</b>	<b>100,58</b>

- Dotations fonds divers et réserve (chapitre 10) : 351 994,64 €

- ♣ FCTVA : 6 524,48 €

- ♣ Excédents de fonctionnement 2023 affectés aux investissements 2024 : 34 785€.

- ♣ Reversement de la taxe d'aménagement : 1 085,16 €.
- ♣ Reste à réaliser : 309 600€
- Subventions d'investissement (chapitre 13) : 247 121,59 €
  - ♣ Encaissées : 18 874,69 €
  - ♣ Reste à réaliser : 228 246,90€
- Emprunt nouveau (chapitre 16) : 0 €
  - ♣ Emprunt nouveau : 0 €
  - ♣ Caution : 0 €

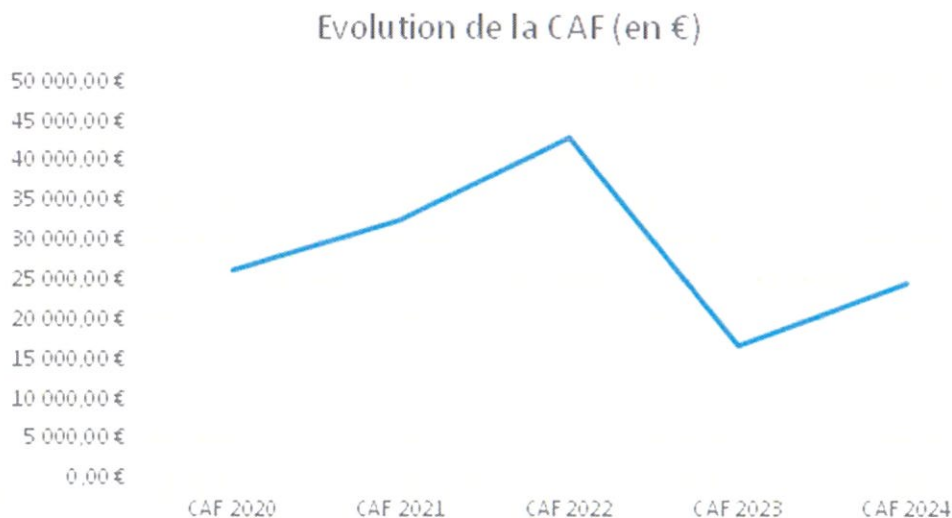
## IV. Indicateurs financiers

### a) La capacité d'autofinancement

- Capacité d'autofinancement (CAF) : définition :

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement (recettes-dépenses), minoré du remboursement du capital des emprunts. Elle permet :

- ♣ De constater que la collectivité est en capacité, ou non, de rembourser ses emprunts.
- ♣ De financer une partie des investissements, si elle est toujours positive après remboursement des emprunts.



La capacité d'autofinancement brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) s'élève à 24 540,65 €.

Fait à Aiglun, le 09 avril 2025

Anthony SALOMONE,

Le Maire,

